

COMMUNIQUE CONJOINT RELATIF AU DEPOT D'UN PROJET DE GARANTIE DE COURS VISANT LES
ACTIONS DE LA SOCIETE GROUPE DIWAN AU PRIX DE 41,97 EUROS PAR ACTION GROUPE DIWAN

INITIÉE PAR



PRÉSENTÉE PAR



Le présent communiqué a été établi et diffusé en application de l'article 231-17 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. La Garantie de Cours et la diffusion au public de la note d'information restent soumises à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

1. Présentation de la garantie de cours

Le 18 septembre 2006, en application de l'article 231-14 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF"), Oddo Corporate Finance (la "Banque Présentatrice"), agissant pour le compte de France Télécom ("France Télécom"), a déposé auprès de l'AMF un projet de garantie de cours conjointe entre France Télécom et Groupe Diwan portant sur la totalité des actions de la société Groupe Diwan ("Groupe Diwan") non détenues par France Télécom, au prix de 41,97 euros par action (la "Garantie de Cours") en application des articles 235-1 et 235-4-1 du Règlement général de l'AMF et de l'article 3 des règles d'Alternext (Paris). La Banque Présentatrice garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par France Télécom au titre de la Garantie de Cours, en application des dispositions de l'article 231-14 susvisé du Règlement général de l'AMF.

La Garantie de Cours fait suite au transfert conformément aux règles d'Alternext (article 6.4) à France Télécom le 31 juillet 2006, (i) en dehors du carnet central d'Alternext, de 102 063 actions Groupe Diwan détenues par Jean-Michel Voisin, 102 063 actions Groupe Diwan détenues par Daniel Derderian, 37 300 actions Groupe Diwan détenues par François Guy, 18 841 actions Groupe Diwan détenues par Christophe Briatta, 27 466 actions Groupe Diwan détenues par VO Investissements et 27 466 actions Groupe Diwan détenues par LFK et (ii) 77 550 actions "P" Groupe Diwan détenues par FCPR Sogecap Développement, 111 730 actions Groupe Diwan détenues par Daniel Derderian, et 111 730 actions Groupe Diwan détenues par Jean-Michel Voisin.

Ces actions ont été acquises pour un prix ferme et définitif de 41,97 euros par action qui a été payé comptant en numéraire. Les actions Groupe Diwan cédées étaient libres de tout droit de tiers et portent jouissance courante.

Il est à noter que France Télécom a également acquis à cette même date 100% des actions et droits de vote de la société Isard Finance (société détenue par Pascal Campourcy) détentrice de 56 427 actions Groupe Diwan représentant 6,04% du capital et des droits de vote de Groupe Diwan, lesquelles actions Groupe Diwan ont été valorisées dans Isard Finance au même prix que pour les acquisitions en direct par France Télécom.

Ces acquisitions ont fait l'objet de la signature le 27 juillet 2006 (i) d'un contrat de cession d'actions entre France Télécom et les actionnaires majoritaires de Groupe Diwan¹, (ii) d'un contrat de cession d'actions et de garantie entre France Télécom et Isard Finance et (iii) d'une convention de garantie d'actifs et de passifs entre France Télécom et M. Jean-Michel Voisin, M. Daniel Derderian, M. François Guy et M. Pascal Campourcy,

A la suite de ces acquisitions, France Télécom détient directement et indirectement, à la date de la présente note d'information, 672 636 actions Groupe Diwan, représentant 72,04% de son capital et 72,41% des droits de vote sur la base d'un nombre total d'actions et de droits de vote de 933 691 (le "Bloc de Contrôle").

2. Objectifs et intentions de France Télécom

2.1 Objectifs

Cette acquisition a pour objectif principal d'associer les compétences de Groupe Diwan, filiale qui sera intégrée à la division Orange Business Services de France Télécom, à la force commerciale des canaux de ventes d'Orange Business Services et de compléter l'offre d'Orange Business Services dans le domaine des services d'intégration de réseaux d'entreprise.

2.2 Intentions de France Télécom

Stratégie de France Télécom

Le projet de France Télécom repose sur le plan d'intégration suivant :

- Groupe Diwan deviendra une filiale de France Télécom, rattachée à la division Orange Business Services, afin de permettre de finaliser l'intégration de ses acquisitions récentes (Dynetcom, JP Technologies et Newpoint).
- France Télécom souhaite que le management opérationnel de Groupe Diwan assure le développement de cette activité tout en bénéficiant de perspectives d'évolution dans le groupe France Télécom, et s'appuiera sur l'ensemble des salariés du Groupe Diwan qui pourront également profiter des programmes de développement de compétences d'Orange Business Services.

Direction et composition des organes sociaux de Groupe Diwan

A la suite de l'acquisition du Bloc de Contrôle par France Télécom, l'assemblée générale de Groupe Diwan du 31 juillet 2006 a modifié la composition du Conseil d'administration pour tenir compte de la nouvelle configuration de son actionariat.

La composition du conseil d'administration de Groupe Diwan est, à la date de la présente note d'information, la suivante :

- Laurent Kocher, Président directeur général et administrateur,
- Pierre-Louis Biaggi, Administrateur, directeur général délégué,
- Pierre Pauliac, Administrateur.

Intentions de France Télécom en matière d'emploi

Il n'est actuellement prévu aucun changement à la politique de Groupe Diwan et de ses filiales en matière d'emploi.

En outre, cette opération permettra au personnel de Groupe Diwan et de ses filiales de bénéficier de la politique du groupe France Télécom en termes de gestion des ressources humaines, notamment en matière de formation et d'évolutions de carrière.

¹ M. Jean-Michel Voisin, M. Daniel Derderian, M. François Guy, M. Christophe Briatta, VO Investissements LFK et FCPR Sogecap Développement.

Intentions concernant la cotation de Groupe Diwan

Dans l'hypothèse où France Télécom viendrait à détenir directement ou indirectement plus de 95% des droits de vote de Groupe Diwan à l'issue de la Garantie de Cours, France Télécom se réserve la possibilité de procéder, dès la clôture de la Garantie de Cours, à une offre de rachat au prix de 41,97 euros par action qui serait immédiatement suivie, à la clôture de cette offre, d'une demande à Euronext Paris de radiation des actions Groupe Diwan d'Alternext, conformément aux dispositions des règles de marché d'Alternext (article 5).

Dans cette perspective, le cabinet Accuracy, filiale du Groupe AON, sis au 45, rue Kléber 92697 Levallois-Perret Cedex, représenté par M. Bruno Husson, a été désigné par France Télécom le 5 septembre 2006, en qualité d'expert indépendant chargé de porter une appréciation sur l'évaluation des actions Groupe Diwan et a attesté du caractère équitable du prix proposé aux actionnaires.

La synthèse de l'évaluation établie par la banque présentatrice et les conclusions de l'expert indépendant sont reproduites au paragraphe 5 ci-après.

Intentions en matière de fusion

A ce jour, France Télécom n'envisage pas de fusionner avec Groupe Diwan.

Politique de distribution de dividendes

France Télécom n'est pas à ce jour en mesure de déterminer quelle sera la politique de distribution de dividendes de Groupe Diwan. Cette politique de distribution sera arrêtée par les organes compétents de Groupe Diwan, en tenant compte des capacités distributrices de Groupe Diwan, de même que d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels les perspectives d'activités commerciales de Groupe Diwan, les liquidités disponibles, les résultats financiers, la conjoncture du marché, le climat économique général, ainsi que des considérations fiscales et réglementaires.

3. Caractéristiques de la garantie de cours

3.1 Prix de la garantie de cours

Le prix offert dans le cadre de la Garantie de Cours est de 41,97 euros par action Groupe Diwan, soit le prix auquel a été réalisée l'acquisition du Bloc de Contrôle auprès des cédants.

3.2 Titres visés par la garantie de cours

La Garantie de Cours porte sur l'ensemble des actions non détenues directement ou indirectement par France Télécom, soit, à la date du dépôt de la présente Garantie de Cours :

- 256 239 actions, représentant 27,44% du capital et des droits de vote de Groupe Diwan ;
- 821 actions qui résulteraient de l'exercice de l'ensemble des 821 options d'achat d'actions susceptibles d'être levées jusqu'à la date de clôture de la Garantie de Cours ;
- 3 995 actions auto détenues que le Conseil d'administration de Groupe Diwan, qui s'est réuni le 15 septembre 2006, a décidé d'apporter à la Garantie de Cours, sur les 4 816 actions auto détenues de Groupe Diwan. Les 821 actions auto-détenues restantes seront destinées à servir les options d'achat d'actions susceptibles d'être levées.

3.3 Engagements d'apport

Le Conseil d'administration de Groupe Diwan qui s'est réuni le 15 septembre 2006 a délibéré en faveur de l'apport de 3 995 actions détenues par Groupe Diwan à la Garantie de cours parmi les 4 816 actions qu'il détient, le solde étant destiné à servir le plan d'options d'achat d'actions exerçables.

France Télécom bénéficie de la part d'actionnaires d'engagements d'apport à la Garantie de Cours correspondant à 22 412 actions.

Au total, les intentions et engagements d'apport dans le cadre de la Garantie de Cours dont France Télécom et Groupe Diwan ont connaissance à cette date représentent 26 407 actions Groupe Diwan, soit 2,83% du capital et des droits de vote de Groupe Diwan.

3.4 Restrictions concernant la garantie de cours hors de France

La Garantie de Cours est réalisée exclusivement en France. L'offre et l'acceptation de l'offre dans le cadre de la Garantie de Cours peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. Les personnes concernées sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

4. Accords pouvant avoir une incidence significative sur la garantie de cours

France Télécom et Groupe Diwan n'ont connaissance d'aucun accord susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la Garantie de Cours ou son issue.

5. Synthèse des éléments d'appréciation du prix de la garantie de cours

Afin d'apprécier le prix de la Garantie de Cours de 41,97 euros par action, la Banque Présentatrice a réalisé une évaluation multicritère et a retenu les méthodes suivantes :

1. la référence au cours de bourse : la comparaison des primes offertes par France Télécom (38% par rapport au cours de clôture qui précède la suspension de la cotation du 20 juillet 2006 et de 54% par rapport à la moyenne pondérée des cours de clôture sur les 6 mois précédant cette date) à celles offertes lors des dernières garanties de cours depuis 2000 (ressortant en moyenne à 17%, sur la base du dernier cours) montre que celles-ci se situent en haut de fourchette des primes offertes lors des dernières garanties de cours.
2. les multiples boursiers : il ressort de cette analyse que la moyenne des valeurs par action du titre Groupe Diwan ressort aux alentours de 37,7 euros pour une fourchette qui s'établit à 35,7 euros - 39,7 euros ; cependant, il convient de relativiser ces conclusions car l'échantillon de comparables retenu est très hétérogène. Il inclut des SSII qui n'offrent que des services et d'autres qui vendent à la fois des produits et des services dans le secteur des télécoms ou d'autres secteurs, avec des niveaux de marge d'exploitation très différents.
3. Les multiples de comparables de transaction : le rachat de Groupe Diwan par France Télécom se situe dans la fourchette haute du marché en termes de multiple de chiffre d'affaires.
4. l'actualisation des flux de trésorerie disponible : il ressort de cette méthode une fourchette de valorisation allant de 35,8 euros à 39,2 euros.

Après avoir validé le choix des méthodes d'évaluation retenues par Oddo Corporate Finance, l'expert indépendant a examiné attentivement les modalités de mise en oeuvre de ces méthodes et mesuré l'impact de ses observations sur le résultat des travaux d'évaluation. L'expert indépendant conclut son rapport en ces termes : « Sur cette base, considérant que le prix de 41,97 euros envisagé pour l'offre publique de rachat assortie le cas échéant d'une demande de radiation des actions de la cote d'Alternext est égal au prix négocié par France Télécom pour l'acquisition du contrôle de Groupe Diwan, considérant que ce prix de 41,97 euros offre une prime d'environ 50% sur le cours moyen des trois mois précédant l'annonce de la transaction, considérant enfin que ce même prix de 41,97 euros intègre correctement les perspectives de développement intrinsèque du portefeuille d'activités de Groupe Diwan, l'expert a estimé que le prix de 41,97 euros envisagé pour l'offre publique de rachat des actions Groupe Diwan est équitable pour les actionnaires minoritaires concernés ».

6. Avis du Conseil d'administration de Groupe Diwan le 15 septembre 2006

Le 15 septembre 2006, le conseil d'administration de Groupe Diwan, dans sa composition telle que modifiée depuis l'acquisition du Bloc de Contrôle, après avoir pris connaissance des éléments d'appréciation du prix de la Garantie de Cours et des conclusions de l'expert indépendant, a exprimé, à

l'unanimité de ses membres présents et représentés, un avis favorable sur le projet de Garantie de Cours qu'il a jugé équitable et conforme aux intérêts de Groupe Diwan et de ses actionnaires.

En conséquence, le conseil d'administration a décidé de recommander aux actionnaires de Groupe Diwan d'apporter leurs actions à la Garantie de Cours et a délibéré en faveur de l'apport dans le cadre de la Garantie de Cours de 3 995 actions détenues par Groupe Diwan parmi les 4 816 actions qu'il détient, le solde étant destiné à servir le plan d'options d'achat d'actions exerçables tel que décrit dans le projet de note d'information.

Contacts presse

Tél. : + 33 1 44 44 93 93

Nilou du Castel

nilou.ducastel@orange-ft.com

Bertrand Deronchaine

bertrand.deronchaine@orange-ft.com

Sébastien Audra

sebastien.audra@orange-ft.com